



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 19 avril 2019

## Les manifestations de « gilets jaunes » non déclarées sont interdites en centre-ville de Nantes ce samedi

Un nouvel appel à rassemblement est lancé sur les réseaux sociaux ce samedi à Nantes, dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes ». En plus de la présence de manifestants, des individus radicaux seront présents en nombre important et sont susceptibles de mener des actions violentes dans le centre-ville, lieu de concentration de bâtiments publics et de commerces, pour certains symboliques. Cet appel à manifester conduit Claude d'Harcourt, préfet de région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique à interdire toute manifestation de « gilets jaunes » qui ne serait pas déclarée, en centre-ville de Nantes, ce samedi. La priorité étant de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Entre 500 et 2800 manifestants se sont rassemblés en centre-ville de Nantes chaque samedi depuis 5 mois. Des événements graves et intolérables ont été commis à l'occasion de ces manifestations : violences et voies de fait à l'encontre des forces de l'ordre, dégradations de biens publics ou privés, incendies volontaires... Les services de la direction départementale de la sécurité publique ont dû intervenir à des multiples reprises, avec le renfort de forces mobiles.

Par leur violence, leur caractère radical et répétitif, ces agissements excèdent le cadre de la liberté de manifestation. En l'absence de déclaration, et donc d'organisateur identifié, Claude d'Harcourt a décidé d'interdire la manifestation non déclarée des gilets jaunes prévue ce samedi afin de préserver l'ordre public dans le centre ville de Nantes.

*« Depuis le début de ces manifestations, systématiquement émaillées de violences, il y a eu 195 interpellations pour des infractions commises. 52 blessés sont à déplorer parmi les forces de l'ordre. Le droit de manifester n'est pas celui de casser, de dégrader ou de vandaliser. La puissance publique ne cédera pas face à la violence »* rappelle Claude d'Harcourt.

Consultez l'arrêté préfectoral en pièce jointe avec la carte.

### Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

### Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92  
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr  
www.loire-atlantique.gouv.fr

